

RÈGLEMENT



Article 1 : LA COURSE

«La Châtel Chablais Léman Race est une épreuve cyclosportive sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme qui se déroulera le Dimanche 12 Juillet 2019. Un petit et un grand circuit seront proposés. Les deux circuits seront chronométrés (départ à UCI, Aigle et Pré la Joux, Châtel).

Un format gravel sera proposée le Samedi 11 Juillet (départ Pré la Joux, Châtel).

Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement respecter scrupuleusement le code de la route, rouler à droite, adapter leur vitesse.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le port du casque rigide est obligatoire .

Le port du maillot de la course offert à chaque participant est obligatoire. Les participants ne portant pas le maillot ne participeront pas au tirage au sort.

Les voitures suiveuses sont strictement interdites sur tout le parcours hormis les voitures officiels (petit et grand circuit)

L'assistance dépannage durant l'épreuve sera organisée par MAVIC qui assurera aussi un service le samedi 11 toute la journée au village exposant à Pré la Joux, Châtel.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au gravel et au grand circuit est ouverte à tous les licenciés et non licenciés sous réserve d'avoir 18 ans en 2020. Les concurrents nés en 2002 mineurs le jour de la course devront fournir une autorisation parentale.

La participation au petit circuit est ouverte à tous les licenciés et non licenciés sous réserve d'avoir 16 ans en 2020.

Seul le vélo de route traditionnel (sans prolongateur ni roue plaine) est autorisé.

Pour le gravel, usage uniquement du vélo de gravel ou CX. Un départ différé (à 9h30) sera proposé pour les participants en VTT.

Les licenciés FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI uniquement devront fournir la photocopie de leur licence 2020 lors de l'inscription parfaitement lisible.

Les licenciés FFCT, FFC Pss/Loisirs, Service, Encadrement, Arbitre devront fournir la photocopie d'un certificat médical lors de l'inscription indiquant la non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de la course. Le certificat devra être parfaitement lisible daté, signé du médecin avec son cachet. (coordonnée médicale ordonnance obligatoire)

Les participants étrangers licenciés ou non licenciés devront fournir un certificat médical en français uniquement (ou original + 1 version traduction en français)

[Télécharger le modèle](#) en ligne.

Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard vous sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

Article 3 : DOSSARD

Les dossards (grand et petit circuit) seront à retirer le samedi 12 Juillet de 10h00 à 19h00 à Châtel au village exposants à Pré la Joux. Les dossards du Gravel sont à retirer au même endroit de 7h45 à 8h45.

Vous devez vous munir de la confirmation de votre inscription ainsi que de votre pièce d'identité ou licence.

Une tiers personne peut récupérer votre dossard la veille sous présentation d'une procuration signée.

Une permanence pour les retardataires aura lieu le matin de l'épreuve (12/07) à Pré la Joux Châtel de 5h30 à 6h45 et de 6h45 à 7h45 à l'UCI.

Les dossards avec puce intégrée seront à fixer à l'avant du vélo.

L'organisateur se réserve le droit d'émettre des dossards prioritaires.

Article 4 : INSCRIPTION

Inscription ouverte à partir du 29 Novembre 2019 12h au vendredi 10 Juillet 2020 12h.

Les tarifs sont sur notre site www.chatelchablaislemanrace.com et sur le site d'inscriptions en ligne www.mso-chrono.com.

Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou revendre son dossard.

A l'exception d'une impossibilité médicale justifiée par un certificat, aucun remboursement ne sera effectuée de la part de l'organisateur.

En cas d'annulation ou de report exceptionnel de l'épreuve, des conditions de report de l'inscription seront communiquées au participant.

Les participants, lors de l'inscription en ligne MSO, pourront contracter une assurance annulation (valable jusqu'au départ de la course). L'assurance est proposée par MSO qui est libre d'établir ses conditions.

Le coût de l'inscription comprend : la participation à l'épreuve via une puce et plaque numérotée, 1 maillot, 1 pack de bienvenue, des ravitaillements et une assistance, 1 médaille, un accès aux douches et aux premiers secours ainsi qu'une participation au tirage au sort (sous respect du [règlement spécifique](#) de celui-ci).

Article 5 : CLASSEMENT / DOTATIONS

Les 3 premiers des classements scratchs hommes et femmes des 2 circuits seront récompensés.

Les 3 premiers de chaque catégories ci-dessous hommes et femmes seront récompensés.

La catégorie handisport sera récompensée.

Catégories hommes et femmes :

Femme C1 18/30 (petit circuit 16/30)

Homme C1 18/30 (petit circuit 16/30)

Femme C2 31/40 Homme C2 31/40

Femme C3 41/50 Homme C3 41/50

Femme C4 51/60 Homme C4 51/60


Femme C6 61++ Homme C6 61++

Un tirage au sort exceptionnel d'une valeur de 70 000€ aura lieu après la remise des prix. Les lots seront remis exclusivement aux personnes présentes et ayant portées le maillot offert durant l'épreuve.

Tirage au sort soumis à un règlement déposé et un contrôle d'huissier.

[Dotation et Règlement consultables en ligne.](#)

Article 6 : ECO RESPONSABLE


Vous allez traverser des paysages magnifiques en France et en Suisse durant l'épreuve, et comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers, barres énergétiques, plastiques etc).


Sur chaque ravitaillement, au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tris sélectifs, merci de respecter scrupuleusement le tri des déchets.

L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes. Les personnes mises hors course se verront retirer du tirage au sort.

Article 7 : DROIT À L'IMAGE


Le participant autorise l'organisateur à utiliser les photos sur lequel il pourrait apparaître lors de la journée de l'événement.

Article 8 : DIVERS


L'utilisation des vélos électriques est strictement interdit.
La Châtel Chablais Léman Race est sous l'égide de la FFC, donc des contrôles anti-dopage pourront avoir lieu le jour de